

L'Emprise du crime de Lewis Milestone (avec Barbara
Stanwyck, Van Heflin, Lizabeth Scott, Kirk
Douglas...) 1946



BARBARA STANWYCK

VAN HEFLIN

LIZABETH SCOTT



L'EMPRISE DU CRIME

Production et Réalisation de
HAL WALLIS

C'est un Film  *Paramount*

Genre : drame noir

Scénar : Iverstown, 1928 : deux adolescents, *Martha Ivers* et *Sam Masterson*, se retrouvent clandestinement dans un wagon de train. *Martha* essaie pour la quatrième fois de s'enfuir de chez sa richissime mais insupportable tante. Mais ils finissent par être pris par les policiers qui ramènent *Martha* chez sa marâtre tandis que *Sam* s'enfuit. Ils ont été balancés par le jeune *Walter*, le fils du précepteur de *Martha*, car tout le monde cherche les faveurs de la vieille. Lors de la dispute qui s'ensuit, *Martha* tue accidentellement sa tante. De retour en ville par curiosité presque vingt ans plus tard, *Sam* la retrouve mariée à *Walter* qui est entre-temps devenu procureur grâce aux moyens hérités par *Martha*. *Masterson* tombe aussi sur la sublime *Toni* sensée prendre un bus qu'elle loupe, un très joli couple en devenir soudain contrarié par l'arrestation de *Toni* que seul *Walter* pourrait faire oublier. Mais sa rencontre avec *Sam* fait germer dans son cerveau un soupçon : et si après toutes ces années, il se mettait à parler du meurtre de la vieille tante ?

Dans ce film noir de chez noir (titré *The Strange love of Martha Ivers* en version originale), on est d'accord, les grands (**Barbara Stanwyck** est ici une splendide femme aigrie et absolument diabolique quand l'ascension sociale et sa conservation sont au programme, **Van Heflin**, tout juste sorti de l'armée, un type droit malgré un passé qu'il maintient sciemment entre mystérieux et sulfureux) restent grands, c'est du côté des « petits » que la surprise est de taille. Un certain **Kirk Douglas**, ici dans son premier film, s'avère déjà formidable dans le rôle de cet orphelin, alcoolique et faible, torturé à vif par le remords et la peur liée au passé et à l'exécution d'un innocent à la place de la véritable coupable du meurtre de la marâtre, celle-ci restant froide devant ces concepts à des années-lumières de ce qu'elle peut désormais se permettre, son mari n'est-il pas lui-même la marionnette de cette femme d'affaires calculatrice ? Mais un fantoche blessé doublé d'un jaloux viscéral ne peut que représenter un danger, surtout si bien joué.

Autant dire que **Lewis Milestone** (réalisateur d'origine moldave d'entre autres très bons films *À l'Ouest, rien de nouveau*, *Des souris et des hommes*, *Okinawa* ou encore *Les Révoltés du Bounty...*) et son équipe ont eu le nez creux en faisant le choix d'un acteur appelé à rapidement devenir un des plus grands d'Hollywood pour de longues décennies, particulièrement en montrant systématiquement qu'il sait tout faire et tout jouer, sans oublier d'investir dans la production ou de s'engager dans des causes qu'il pense justes, peu importe du danger qu'elles représenteront le moment venu. Pour le moment, il crève tout simplement l'écran. Avec un chouette scénario, une image qui n'a presque pas pris une ride et une atmosphère sombre et tendue, l'éclosion est marquante, elle fait oublier tout ce qui fait d'un film aussi ancien un film aussi ancien. Nous avons droit avec *L'Emprise du crime* à un document historique couplé à une très belle œuvre de fiction, c'est toujours un plaisir de tomber sur ce genre de métrage. A (re)découvrir pour les amateurs de noir à l'amère-loque !

© Nawakulture 1999-2016 - Dura lex, sed lex !

Les textes impies de cette auguste publication, tous signés de la main de Ged Ω, ci-devant archiviste du Chaos, sont déposés auprès des services juridiques de Satan lui-même, les utiliser sans autorisation du Ged-iteur vous exposerait à la honte et au mépris le plus absolu, voire à un grand coup de pompe dans le fion suivant votre situation géographique, vous avez été prévenus. Notez bien par ailleurs que le Ged-iteur, bien que belliqueux de nature et tout-à-fait imperméable aux opinions des uns et des autres, rappelle que les points de vue exprimés par les personnes interviewées n'engagent que leurs auteurs.